



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE LAIGNE EN BELIN

Délibération du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du conseil d'administration du 7 Septembre 2022

- Date de convocation : 30 août 2022
- Nombre de membres en exercice : 11
- Nombre de membres présents : 8
- Nombre de membres représentés : 8
- Nombre de votants : 8
- Quorum : 6

Vote :

- Pour : 8
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le sept septembre deux mille vingt-deux, à 18 heures 30, les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale se sont réunis à la mairie, sous la présidence de madame DUPONT Nathalie, Présidente.

Etaient présents : Mme DUPONT Nathalie, Mme HAIES Dominique, M. FOUQUERAY Dominique, Mme BRUNEAU Claire, Mme JOUSSE Laëtitia, Mme POTTIER Nathalie, Mme COULON Monique, M. FOUQUERAY Paul.

Absents : M. COATE Didier, Mme SIMON Anne-Sophie, Mme CHICCHINI Odile.

Secrétaire de séance : Mme HAIES Dominique

Délibération n° DCCAS20220907-6 : Goûter-spectacle du C.C.A.S : Fixation du tarif du goûter pour les participations payantes

Après 2 années d'interruption du repas des Aînés en raison de la pandémie de Covid-19, il est proposé, pour innover, d'organiser un goûter-spectacle gratuit pour les Séniors, salle de la Belinoise. La date retenue est le 12 novembre.

Le spectacle sera animé par le trio « Delphine ». L'après-midi sera découpée en trois parties : une heure de spectacle, une heure d'entracte goûter, une heure de spectacle.

Sont conviés tous les habitants de 75 ans et plus.

Chaque invité peut être accompagné d'une personne qui ne remplit pas la condition d'âge, mais à charge pour cette dernière de payer une participation (et sous réserve de places disponibles).

Il est proposé au conseil d'administration du C.C.A.S de fixer, au regard du coût de revient d'un goûter organisé par la société Renault Traiteur, et de l'animation - le tarif de ce goûter-spectacle pour les personnes qui souhaiteraient participer sans remplir la condition d'âge.

La proposition est de 17 euros. Il est demandé par les membres du CCAS qu'il soit précisé que le spectacle est offert et que le coût de 17 euros représente le coût du goûter.

Bien entendu, le goûter-spectacle resterait gratuit pour les bénévoles qui apportent leur concours au bon déroulement de cette manifestation (service).

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil d'administration adopte, à l'unanimité, le tarif proposé.

La Présidente du C.C.A.S,
Nathalie DUPONT

La secrétaire de séance,
Mme HAIES Dominique



Date de mise en ligne sur le Site Internet de la mairie de Laigné en Belin : - 9 SEP. 2022